

### 21.6.1 Ministère des Affaires extérieures

**La Direction générale de la politique économique** est chargée d'élaborer des recommandations sur des questions économiques internationales touchant les intérêts canadiens. Elle élabore et coordonne la participation canadienne à l'OCDE de même que les positions du Canada dans les sommets économiques et face à des questions touchant les relations du Canada avec les pays en développement et les dimensions économiques des relations Est-Ouest. Elle intervient également, au nom du Ministère, dans l'établissement d'une politique gouvernementale pour des questions internationales d'ordre financier ou monétaire ou se rapportant aux investissements, à l'énergie et à l'environnement.

**La Direction générale des relations commerciales** est chargée de l'application efficace des contrôles sur les importations et les exportations conformément à la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. La Direction générale met en œuvre les politiques gouvernementales régissant l'importation des textiles et des vêtements, des chaussures, des produits agricoles et d'autres produits, de même que l'exportation de matériel militaire et stratégique et l'importation d'armes et de munitions de guerre. Elle applique également la politique du gouvernement pour les questions internationales touchant le nucléaire.

**La Direction générale de la politique commerciale** est chargée de formuler et d'appliquer la politique commerciale canadienne dans le cadre particulier des activités du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), et des aspects commerciaux des politiques industrielles et agricoles du Canada. Elle est responsable des questions commerciales sectorielles touchant entre autres le commerce des services, des ressources et des produits, ce qui suppose la préparation et la conduite de négociations en vue d'ententes intergouvernementales sur les marchandises. La Direction générale a également pour mandat d'appuyer et de conseiller le gouvernement dans sa gestion des relations commerciales internationales.

**Les cinq secteurs internationaux** (Europe, Asie et Pacifique, Afrique et Moyen-Orient, Amérique latine et Antilles, et États-Unis), qui ont chacun à leur tête un sous-ministre adjoint, sont des points de contact pour tout ce qui concerne les relations économiques et commerciales du Canada avec d'autres pays et régions. Ils ont notamment pour

fonction de définir la stratégie commerciale du Canada à l'échelle internationale, d'appliquer des programmes d'expansion des marchés pour des pays et des régions déterminés, et d'accroître l'accès des produits canadiens aux marchés d'exportation. Ils constituent des sources centralisées d'information sur les échanges commerciaux du Canada avec des pays ou des régions déterminés, et ils présentent une perspective régionale pour ce qui concerne à la fois les relations commerciales internationales et l'expansion du commerce d'exportation. Ils fournissent également informations, conseils et orientations aux organismes du gouvernement et au monde des affaires relativement aux règlements et aux pratiques économiques et commerciales des États étrangers; ils entretiennent des relations, normalement par l'intermédiaire des postes canadiens à l'extérieur, avec les marchés et les pouvoirs étrangers au sujet des débouchés pour les exportations canadiennes; enfin, ils donnent des conseils au Ministère, à d'autres organismes du gouvernement canadien et aux milieux d'affaires canadiens en ce qui regarde les problèmes et les possibilités du marché d'exportation.

**Le Service des délégués commerciaux** a pour rôle de favoriser le commerce d'exportation du Canada et de faire valoir et de protéger les intérêts commerciaux du pays à l'étranger. Les délégués participent à des activités visant à attirer de nouveaux investissements au Canada et à promouvoir les transferts technologiques, par l'entremise du Programme d'apport technologique par exemple. Aussi le délégué commercial est-il appelé à remplir des fonctions diverses: agir à titre d'expert-conseil en matière de commercialisation des exportations; mettre les acheteurs étrangers en rapport avec les vendeurs canadiens; aider à organiser des foires et des missions commerciales; recommander des méthodes de distribution et des agents compétents; finalement, faire état des changements apportés en ce qui concerne le tarif douanier, la réglementation des échanges et d'autres questions qui influent sur le commerce du Canada avec les pays auprès desquels il est accrédité, ceci pour aider à trouver et à encourager d'éventuels investisseurs au Canada et pour accroître les transferts de technologie vers le Canada. Le délégué commercial lance des programmes destinés au développement de nouveaux marchés pour les produits canadiens, répond aux demandes de renseignements de la part des sociétés canadiennes et dispense des conseils aux gens d'affaires canadiens en visite.

Le retour périodique des délégués commerciaux qui viennent faire des tournées officielles au Canada aide les entreprises canadiennes intéressées